



HAL
open science

Habiter Versailles : réflexions sur le logement des épouses des ministres à la cour de Louis XIV

Pauline Ferrier-Viaud

► **To cite this version:**

Pauline Ferrier-Viaud. Habiter Versailles : réflexions sur le logement des épouses des ministres à la cour de Louis XIV. Kathleen Wilson-Chevalier; Caroline zum Kolk. Femmes à la cour de France. Charges et fonctions, XVe-XIXe siècle, Presses universitaires du Septentrion, 2018. hal-03658916

HAL Id: hal-03658916

<https://hal.science/hal-03658916v1>

Submitted on 4 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pauline Ferrier-Viaud

Maîtresse de conférences en histoire moderne

Université d'Artois – Centre de Recherche et Etudes Histoire et Société (CREHS)

« Habiter Versailles : réflexions sur le logement des épouses des ministres à la cour de Louis XIV »

Kathleen Wilson-Chevalier et Caroline zum Kolk (dir.) avec la collaboration de Pauline Ferrier-Viaud et Flavie Leroux, *Femmes à la cour. Statuts et fonctions, XVI^e-XIX^e siècle*, Lille, Septentrion, 2018.

Habiter Versailles : le logement des épouses des ministres à la cour

Pauline Ferrier-Viaud

Il existe « un jeu permanent entre le privé et le public qui animait les demeures des gens du roi »¹ explique Michel Figeac à propos des hôtels particuliers des parlementaires français du XVIII^e siècle. Cette citation pourrait être utilisée pour décrire les logements des ministres de Louis XIV au château de Versailles. Du fait de la sédentarisation de la cour, de sa fixation dans ce palais choisi et construit par le roi, l'ancrage des plus proches conseillers auprès du souverain fut bientôt inévitable. Famille royale, officiers domestiques et ministres vivent à proximité du souverain : certains membres des élites nobiliaires et de gouvernement sont logés dans le vaste ensemble que constitue le château de Versailles, ainsi que dans la ville qui est née de cette installation nouvelle. Le palais est alors en perpétuelle mutation pour répondre à cette fonction plus vaste. Dès les premiers travaux des années 1670, le château est pensé en conséquence, avec la construction de pavillons (fig. 2) et d'ailes visant à loger les hommes de gouvernement (fig. 3). Il est alors tentant de parler de « logement de fonction » pour les appartements prévus à cet effet. En ce qui concerne la localisation précise des appartements et la succession de leurs détenteurs, William Newton² donne une réponse très claire grâce à des recherches précises au sein des papiers des Surintendants des Bâtiments confrontées aux plans des lieux. L'historien a pu déterminer la composition des logements individuels et la chronologie de leur occupation. Les ministres et leurs familles sont logés dans quatre espaces différents³ : l'aile des Princes, également connue sous l'appellation d'aile du Midi, située au sud du corps principal du château ; l'aile du Nord, correspondant par symétrie à l'aile précédent ; les deux ailes des ministres, encadrant la cour d'honneur ; le pavillon ou ancien hôtel de la Surintendance, abritant principalement les bureaux de la direction des Bâtiments (fig. 1). Ces logements doivent également être envisagés en tant que lieux de vie, accueillant le ministre, ses commis et ses domestiques, mais également son épouse et leurs enfants, le cas échéant. Les écrits des diaristes et mémorialistes de la cour de Louis XIV que sont les marquis de Sourches⁴, de Dangeau⁵ et le duc de Saint-Simon⁶ révèlent

¹ Michel Figeac, « Entre espace privé et espace public, l'hôtel particulier des gens du roi, expression symbolique du pouvoir », in C. Le Mao (dir.), *Hommes et gens du roi dans les parlements de France à l'époque moderne*, Pessac, MSH d'Aquitaine, 2011, p. 171-185.

² William Ritchey Newton, *L'espace du roi. La cour de France au château de Versailles, 1682-1789*, Paris, Fayard, 2000.

³ Cf. Annexe 1.

⁴ Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, *Mémoires du Marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1882-1912, 14 tomes.

cette présence des femmes des ministres à Versailles : soit que l'un ou l'autre des auteurs évoque le ballet des échanges de logements, soit qu'ils décrivent les dîners et fêtes données par ces dames. Chacun de ces auteurs use d'une expression particulièrement révélatrice, « chez Madame »⁷, pour évoquer le logement ministériel. Le fait d'habiter dans le palais royal confère à ces dames une « visibilité sociale »⁸ majeure, dont elles peuvent user afin de consolider leur place et celle de leur famille dans la société de cour. William Newton rappelle que seules les personnes qui exercent une fonction domestique ou de gouvernement peuvent prétendre à y être logées, du fait de « la disparition progressive de l'espace disponible »⁹. Pourtant les listes des dames entrant dans la Maison de la reine Marie-Thérèse¹⁰, conservées aux Archives nationales pour les années 1673-1679¹¹ ou éditées par Nicolas Besongne pour les années 1663¹² et 1683¹³, ne font apparaître aucune des épouses des ministres¹⁴. Le premier point problématique conduisant notre réflexion vise donc à comprendre les modalités de la présence de ces femmes à Versailles : ne doivent-elles cet état de fait qu'à la fonction de leurs époux ou occupent-elles d'autres fonctions à la cour ? Que signifie cette locution fréquente « chez Madame », que nous évoquions plus tôt ? Nous souhaitons nous interroger sur la réalité et la matérialité des appartements offerts aux ministres et à leurs épouses, ainsi que sur le sens que ces espaces revêtent pour les couples ministériels au sein de la société de cour.

Pour répondre à ces interrogations, il nous faut interroger des documents et sources variés (mémoires, gazettes et journaux notamment). Nous disposons par ailleurs d'un document

⁵ Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, *Journal du marquis de Dangeau, avec les additions du duc de Saint-Simon*, Paris, Firmin-Didot, 1854-1860, 10 tomes.

⁶ Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires*, édition de Boislisle, Paris, Hachette, 1923-1929, 41 volumes.

⁷ P. de Courcillon, marquis de Dangeau, *op. cit.*, t. XIII, p. 64.

⁸ Fanny Cosandey, « Honneur aux dames. Préséances au féminin et prééminence sociale dans la monarchie d'Ancien Régime (XVI^e-XVII^e siècle) », dans J. Calvi (éd.), *Moving Elites : Women and Cultural Transfers in the European Court System. Proceedings of an International Workshop*, Florence, EUI Working papers HEC, 2008, p. 65-76 ; p. 65.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France (1638-1683).

¹¹ AN, O/1/3713 à 3715, Maison de la reine Marie-Thérèse, 1673-1679.

¹² « La maison de Marie-Thérèse d'Autriche (1663) ». Extrait de Nicolas Besongne, *L'État de la France, nouvellement corrigé et mis en meilleur ordre [...]*, Paris, E. Loyson, 1663, 2 vol. ; vol. 1, p. 307-345.

Édité en ligne par C. zum Kolk dans le cadre du projet Curia, Centre de recherche du château de Versailles, 2008 : (<http://chateauversailles-recherche.fr/curia/documents/reine1663.pdf>)

¹³ « La maison de Marie-Thérèse d'Autriche (1683) ». Extrait de Nicolas Besongne, *L'État de la France où l'on voit tous les princes, ducs et pairs, maréchaux de France, et autres officiers de la couronne [...]*, Paris, 1683, éd. A. Besongne, 2 vol. ; vol. 1, p. 411- 464 (en ligne : <http://chateauversailles-recherche.fr/curia/documents/reine1683.pdf>).

¹⁴ Exception faite d'Henriette-Louise Colbert, qui occupe la fonction de dame d'honneur de Marie-Thérèse, de l'année 1680 à la mort de la reine en 1683, à un moment où son époux Paul de Beauvillier n'est pas encore appelé au Conseil du roi. Ce n'est donc pas en qualité d'épouse de ministre, mais bien de duchesse, qu'Henriette-Louise Colbert doit sa nomination en tant que dame d'atours.

particulièrement précieux, l'inventaire après décès¹⁵ de Marie de Maupeou¹⁶, épouse du chancelier Louis de Pontchartrain, unique inventaire après décès d'une épouse de ministre à comporter le détail d'un logement de fonction. Dressé à la mort de cette dernière en avril 1714, il comporte plusieurs sections, consacrées à chacun des lieux où vécut le couple Pontchartrain, dont les logements occupés à Versailles. Le mobilier décrit dans ce document rappelle que si l'attribution des logements à Versailles dépend de la charge de leur bénéficiaire et n'est en aucun cas la propriété de ce dernier, les meubles et le décor qui y sont installés appartiennent en revanche au couple qui y vit. Par conséquent, les logements des ministres, logements de fonction, sont-ils véritablement désincarnés, au sens où ils ne seraient que des « coquilles vides », des espaces neutres confiés à des serviteurs du roi ? Au contraire, peut-on percevoir dans leur décor et leur ameublement une tentative de personnalisation des lieux ?

Deux interrogations émergent de l'étude comparée des documents évoqués plus tôt. Dans un premier temps, il s'agit de comprendre le double caractère, à la fois public et privé, des appartements ministériels : quels sont les enjeux et les modalités de l'appropriation de ces logements de fonction ? Dans un deuxième temps, il faut s'interroger sur le rôle des femmes dans cette utilisation des logements ; dans quelle mesure la place et le rôle des épouses des ministres à la cour de Versailles peuvent-ils être perçus à travers la façon dont elles usent de ces logements ? Nous chercherons aussi à comprendre quelle était la physionomie des logements de cour destinés aux ministres, selon trois temps distincts de réflexion. Tout d'abord nous verrons que le logement des ministres, et *a fortiori* de leurs femmes, dépend entièrement du choix du roi. Ensuite, nous observerons la façon dont ces logements de fonction sont investis par les couples ministériels, grâce, notamment, à l'intermédiaire des femmes. Enfin, il sera question des fonctions de réception et de représentation assumées par l'épouse, ce qui nous permettra de comprendre, à partir de l'utilisation des logements de Versailles, combien la femme est un vecteur d'intégration du couple à la société de cour.

¹⁵ AN, T//*/584/38 : Inventaire après décès de Marie de Maupeou, 24 avril 1714.

¹⁶ Marie de Maupeou (1645-1714) est la fille d'un président de la chambre aux enquêtes du Parlement, Pierre de Maupeou, qui avait épousé Marie Quentin de Richebourg, elle-même fille d'un maître des requêtes. Issue de la noblesse de robe, elle épouse en 1668 le futur chancelier de France Louis de Pontchartrain (1643-1727) alors président du parlement de Bretagne.

Le logement des épouses des ministres à Versailles : le choix du roi

L'expression de la faveur royale

Le château de Versailles réunit trois fonctions essentielles : il est à la fois résidence royale, siège du gouvernement et lieu de rassemblement de la cour. Rapidement, il a été pensé en ces termes et a évolué en fonction de la nécessité de logement. William Newton rappelle que trois impératifs, correspondant aux trois fonctions du château citées précédemment, ont vu le jour avant même l'installation définitive du roi en 1682¹⁷. Il s'agit de loger les princes et la famille royale, les officiers domestiques appartenant aux Maisons royales et princières et les membres du gouvernement qui travaillent quotidiennement avec le roi. Pour assumer ce troisième impératif, sont élevés dès l'année 1671 quatre pavillons encadrant la cour d'honneur, destinés à accueillir les quatre secrétaires d'État (Guerre, Affaires étrangères, Marine et Maison du roi). À ces quatre pavillons sont ajoutées deux ailes en 1678, reliant deux à deux les pavillons initiaux (fig. 3). Chacune de ces ailes est alors divisée en deux logements distincts, répartis sur quatre étages, soit au total quatre logements ministériels destinés aux quatre secrétaires d'État. À ces appartements dans les nouvelles ailes des ministres s'ajoute l'ancien hôtel de la Surintendance bâti au sud du château, intégré à l'aile du Midi et prenant le nom de pavillon de la Surintendance. Le logement du Surintendant des Bâtiments, ainsi que ses bureaux, trouvent ainsi leur place dans cet espace. Enfin, bien plus rarement, des ministres peuvent occuper un logement situé dans l'aile du Nord ou dans l'aile du Midi.

Seules les personnes ayant un rôle à assumer auprès du roi pouvaient prétendre à un logement, et comme l'indique Jean-François Solnon, « le roi seul accorde, refuse ou retire cette grâce »¹⁸. Offrir un appartement à un serviteur répond à une double logique. Tout d'abord, le roi tient à vivre à proximité de ses conseillers. Par ailleurs, le souverain met en place une relation basée sur le don et le contre-don¹⁹. Marcel Mauss explique que le fait de donner et de rendre est constitutif de tout rapport social. L'hospitalité est l'un de ces services, l'un des facteurs de construction du lien personnel entre les individus. Par conséquent, lorsque le roi accorde à ses conseillers de vivre sous son toit, il affirme l'existence d'un lien interpersonnel qu'il renforce, et dont il attend qu'il soit honoré en retour par les ministres ainsi distingués. Louis XIV réalise une politique particulière afin de s'attacher la fidélité et la loyauté de ses conseillers : choisis parmi les magistrats, officiers et membres des cours souveraines, ils forment une élite de gouvernement nouvelle. Pour Thierry

¹⁷ W.R. Newton, *op. cit.*, p. 20.

¹⁸ Jean-François Solnon, *Histoire de Versailles*, Paris, Perrin, 2003, p. 161.

¹⁹ Marcel Mauss, *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, 1973.

Sarmant et Mathieu Stoll, « les ministres trouvent (...) leur identité commune dans leur qualité d'hommes du roi »²⁰ : un lien personnel indéfectible, « quasi domestique », est ainsi établi²¹.

La situation des logements illustre ce statut spécifique. D'une part, les ailes des ministres sont séparées du corps du château : il s'agit d'affirmer la distance sociale entre le roi et ses conseillers. D'autre part, les ministres vivent à proximité du souverain pour mieux le servir : dans le même domaine, dans le même palais, et osera-t-on dire, dans la même *domus* : ainsi est créé *de facto* le lien domestique entre le roi généreux et ses serviteurs. Choisis par le souverain, les ministres ne doivent leur place qu'à la grâce accordée : celle-ci leur assure une position à la cour, des appointements enviés, des honneurs importants. Servir le roi apporte certains privilèges matériels, parmi lesquels le logement à la cour, très recherché par les courtisans qui ne veulent se ruiner en loyers et constructions à proximité du château. En retour, la fidélité du ministre doit être pleine et entière vis-à-vis du souverain. En s'attachant le service de personnes qui lui doivent le couronnement de leur carrière, une partie de leur fortune et parfois leur rang²², Louis XIV est parvenu à former un gouvernement de confiance, composé de membres dont il s'entoure politiquement, socialement et géographiquement, en assurant leur logement et celui de leur famille au sein de l'espace palatial.

Les épouses des ministres accompagnent leurs maris à Versailles ; les couples ne sont ainsi pas désunis et les références à cette présence féminine sont particulièrement nombreuses dans le *Journal* de Dangeau ainsi que dans les *Mémoires* de Sourches. Ce sont alors M^{mes} Colbert²³, Louvois²⁴, Seignelay²⁵, Pomponne²⁶, Torcy²⁷, Chamillart²⁸, Pontchartrain, Voysin²⁹ et Desmaretz³⁰ qui apparaissent régulièrement dans les écrits des deux marquis, pour évoquer leur logement, et les réceptions qu'elles y donnent. Le logement de ces femmes se présente ainsi comme une réalité dont il faut chercher la source dans la décision royale. Elle participe à une féminisation de la cour

²⁰ Thierry Sarmant, Mathieu Stoll, *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010, p. 423.

²¹ *Ibid.*

²² « À l'exception des ducs de Beauvillier, de Chevreuse, d'Antin et des deux Villeroy, les grands serviteurs de Louis XIV venaient de ce milieu qu'on appelait "la robe" (...). L'entrée dans les cercles gouvernementaux couronnait en fait une ascension collective vieille de plusieurs décennies, plus souvent que la faveur soudaine d'un individu sorti de l'obscurité », T. Sarmant, M. Stoll, *op. cit.*, p. 437.

²³ Marie Charron (1630-1687).

²⁴ Anne de Souvré (1646-1715).

²⁵ Catherine-Thérèse de Matignon (1662-1699).

²⁶ Catherine Ladvoat (1637-1711).

²⁷ Catherine-Félicité Arnauld de Pomponne (1679-1755).

²⁸ Élisabeth-Thérèse Le Rebours (1667-1731).

²⁹ Charlotte Trudaine (1664-1714).

³⁰ Madeleine Béchameil (1650-1725).

et de son quotidien, en accord avec des modèles curiaux hérités de la Renaissance³¹. De plus, le roi peut contourner les règles du privilège afin d'honorer une personne de son choix ; le cas de Françoise Béraud³², M^{me} de Croissy, est alors significatif.

Mercredi 19 septembre 1696, à Versailles. (...) Le roi a voulu que M. et M^{me} de Pomponne demeurent à Versailles avec M. de Torcy, à qui le roi avait laissé tout l'appartement de M. Croissy son père, et on donne à M^{me} de Croissy et à M^{me} de Bouzoles, sa fille, le logement qu'avaient M. et M^{me} de Pomponne.³³

Françoise Béraud est veuve de Charles Colbert de Croissy³⁴ depuis bientôt deux mois : la situation voudrait qu'elle quitte la cour et n'y reçoive plus de logement. Cependant, la dame conserve un appartement conséquent à Versailles, celui d'un ministre d'État. La confiance dont Louis XIV a gratifié Croissy ainsi que les services rendus par ce dernier, expliquent certainement la bienveillance de Louis XIV à l'égard de son épouse, qui est autorisée à poursuivre sa vie auprès de sa famille, et notamment de son fils Jean-Baptiste Colbert de Torcy³⁵. Ainsi, le couple dans ses deux composantes est distingué, confirmant le constat de Fanny Cosandey, selon laquelle « si la femme est liée au mari, c'est bien que l'homme est lui aussi lié à la femme, et de ce point de vue il n'est pas plus libre qu'elle : leurs actions engagent le couple »³⁶. Cette conception du couple permet à la femme d'acquérir une véritable visibilité curiale et de consolider sa place dans la société de cour. Si Françoise Béraud conserve un appartement conséquent, le couple Pomponne³⁷ doit en revanche déménager à la même période et partager un logement avec Jean-Baptiste Colbert de Torcy et son épouse Catherine Félicité Arnauld de Pomponne, leur fille. La cohabitation des deux couples dépend d'un lien familial évident, mais aussi et surtout d'une relation de travail entre les deux hommes dont le roi a décidé : disgracié en 1679, Pomponne a retrouvé une place dans le gouvernement du royaume lorsqu'il a intégré le Conseil d'En-Haut en 1691, travaillant en étroite collaboration avec son gendre Torcy, secrétaire d'État aux Affaires étrangères en survivance depuis 1689. Dans les propos rapportés, le roi occupe la place centrale dans le processus de décision, sans que les principaux intéressés n'émettent un avis ou ne se

³¹ Monique Chatenet, *La cour de France au XVI^e siècle : vie sociale et architecture*, Paris, Picard, 2002. Voir à ce sujet aussi l'article de Caroline zum Kolk dans cet ouvrage.

³² Françoise Béraud (?-1719).

³³ Dangeau (marquis de), *op. cit.*, t. V, p. 302.

³⁴ Charles Colbert de Croissy, secrétaire d'État aux affaires étrangères (1625-1696). Sur sa carrière voir Jean Bérenger, « Charles Colbert, marquis de Croissy », in Roland Mousnier (dir.), *Le Conseil du roi de Louis XII à la Révolution*, Paris, Presses universitaires de France, 1970, p. 153-174

³⁵ Jean-Baptiste Colbert de Torcy, secrétaire d'État aux affaires étrangères (1665-1746).

³⁶ F. Cosandey, *art. cit.*, p. 72.

³⁷ Simon Arnauld de Pomponne (1618-1699), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1672 à 1679, puis ministre d'État sans charge entre 1691 et 1699, et son épouse Catherine Ladvoocat.

plaignent de la situation. Mal leur en prendrait, puisqu'ils ne doivent leur position qu'au choix du souverain.

Des logements de fonction

Les espaces où logent les couples ministériels ne leur appartiennent pas : il n'est question que d'une attribution ponctuelle et temporaire liée à la charge exercée par les époux. De cet état de fait découlent plusieurs conséquences, qu'illustrent les témoignages des contemporains. Comme dit plus haut, les ministres ne choisissent pas le logement qui leur est attribué ; le marquis de Dangeau utilise l'expression « on donne » lorsqu'il évoque l'attribution à Nicolas Desmaretz³⁸ et Madeleine Béchameil d'un logement dans l'aile gauche des ministres en juin 1709³⁹. Le couple Desmaretz récupère à cette date l'appartement de Michel Le Peletier de Souzy, qui lui-même profite de la disgrâce du contrôleur général Chamillart pour être logé dans le pavillon de la Surintendance. L'évolution des carrières implique donc la libération de logements et leur réaménagement continu ; l'espace de Versailles est en perpétuel mouvement.

Au-delà de la question de l'attribution et de la localisation se pose la question de leur utilisation. Le duc de Saint-Simon rapporte en effet que l'appartement de Marie de Maupeou (Mme de Pontchartrain) fut choisi en 1699 pour être le théâtre du règlement d'un conflit entre deux duchesses :

La princesse d'Harcourt essuya du Roi une rude sortie, et M^{me} de Maintenon lui lava fort la tête : en sorte que, tout le voyage, ce fut autre nature, la douceur et la politesse même, mais avec la douleur et l'embarras peints sur toute sa personne. Ce ne fut pas tout : elle eut à demander pardon, en propres termes, à la duchesse de Rohan [...]. La chose se passerait en plénière compagnie chez M^{me} de Pontchartrain. [...] Deux jours après le retour de Marly, la duchesse de Rohan se rendit à heure prise chez Mme la Chancelière, où il y avait beaucoup de dames et de gens de la cour à dîner.⁴⁰

Le sujet de discorde entre la princesse d'Harcourt et la duchesse de Rohan importe peu ici, notre intérêt se portant vers le lieu choisi pour la présentation des excuses : l'appartement de Marie de Maupeou, désigné simplement et sobrement par l'expression « chez Mme de Pontchartrain », ou encore « chez Madame la Chancelière ». La hiérarchie entre le sang et la fonction est respectée dans cette affaire. Saint-Simon ne précise pas qui est la personne qui a choisi l'appartement de

³⁸ Nicolas Desmaretz, contrôleur général des Finances (1648-1721).

³⁹ Dangeau (marquis de), *op. cit.*, t. XII, p. 440.

⁴⁰ Saint-Simon, *op. cit.*, t. VI, p. 87-88.

Mme de Pontchartrain : il peut s'agir de Louis XIV ou de Mme de Maintenon⁴¹, qui épargnent ainsi à la princesse d'Harcourt l'humiliation de se présenter chez une dame plus titrée qu'elle. Enfin, le tour féminin emprunté par cette petite affaire de cour est remarquable : discorde entre deux dames, réglée sous l'égide de Mme de Maintenon dans l'appartement d'une troisième, qui, malgré son rang inférieur, est parfaitement intégrée au système de cour.

Investir un logement de fonction : topographie et ameublement

La structure des appartements ministériels répond aux exigences de la charge de ministre. Selon William R. Newton, le rez-de-chaussée est composé de l'appartement du ministre, qui y reçoit les visiteurs et ses collaborateurs ; au premier étage, rappelant l'étage noble des hôtels particuliers urbains, se trouve l'appartement de Madame, composé des espaces de réception officiels. Les deux étages plus élevés comptent les appartements privés du couple et les espaces de service⁴². Établi en 1714, l'inventaire après décès de Marie de Maupeou⁴³, épouse de Louis de Pontchartrain, offre la possibilité d'affiner ces observations et de nous pencher de manière plus précise sur les espaces occupés par les épouses des ministres.

La topographie du logement

Les couples ministériels bénéficient du luxe le plus jaloux à la cour de Versailles : l'espace. Le logement occupé par le couple Pontchartrain compte en effet trente-trois sections ou pièces réparties dans deux appartements distincts, composés selon la répartition traditionnelle des espaces dans les habitations aristocratiques. Cette distribution traditionnelle inclut une division sexuée des espaces : deux appartements d'apparat desservis par un grand escalier d'honneur. Les sections de l'inventaire après décès de 1714⁴⁴ révèlent la présence d'une enfilade de pièces (antichambre, salle d'audience, cabinet, chambre à coucher et garde-robe) dont l'usage semble réservé à Louis de Pontchartrain, désigné dans le document par le titre « Monseigneur ». La seconde enfilade est composée des mêmes pièces, à trois reprises identifiées par l'expression « de la dite dame ». L'existence d'un appartement double renvoie à la conception tout à fait classique de l'architecture des logements privés décrite entre autres par Jean-Pierre Babelon dans son ouvrage consacré aux demeures parisiennes⁴⁵. L'historien insiste sur la division du logement entre

⁴¹ Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon (1635-1719).

⁴² W.R. Newton, *op. cit.*, p. 415-417.

⁴³ AN, T/*/584/38 : Inventaire après décès de Marie de Maupeou, 24 avril 1714.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Jean-Pierre Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, Hazan, 1991 ; sur la question de la séparation des logements féminins et masculins à la cour autant que dans les demeures nobiliaires, se

le maître et la maîtresse de maison, « celle-ci habitant généralement au-dessus de celui-là »⁴⁶. La lecture de l'inventaire témoigne également d'une certaine harmonie dans les couleurs, peu nombreuses, que l'on retrouve dans toutes les pièces du logement : le cramoyssi et le vert, associés l'un et l'autre au doré des moulures ou des franges⁴⁷. Il existe des différences majeures dans l'usage des couleurs entre les appartements. L'antichambre, le cabinet et la chambre de Louis de Pontchartrain se caractérisent par l'utilisation de toiles, damas, velours ou maroquins, de coloris rouge et cramoyssi. Selon Peter Thornton, « à cette époque, la couleur la plus en vogue pour le damas est le cramoyssi, sans doute à cause de sa splendeur (...) mais aussi parce qu'il coûtait plus cher que les autres damas à cause du prix particulièrement élevé de la teinture qui donnait ce coloris »⁴⁸. L'appartement de Marie de Maupeou quant à lui est dominé par le coloris vert, utilisé pour les housses des chaises, les tapis, les rideaux ou les carreaux installés sur les fauteuils. Alors que le cramoyssi et le rouge renvoient à l'autorité et la puissance, qualités attribuées au masculin, le vert symbolise l'espoir, l'amour du prochain et la charité, qui sont des valeurs traditionnellement attachées au féminin⁴⁹. Dominique Adrian, spécialiste du logement et du décor au château de Marly, remarque une même utilisation des couleurs dans le Pavillon royal⁵⁰. Divisé en quatre appartements, le rez-de-chaussée du pavillon principal de ce château est destiné à accueillir le souverain, son épouse, Monsieur et Madame. Nous retrouvons l'emploi du cramoyssi dans l'appartement du roi, et le vert dans celui de la reine. Marly, pensé dès sa conception comme une demeure de villégiature privée, révèle des logiques esthétiques partagées par les habitations particulières. Le logement du couple Pontchartrain témoigne d'une utilisation similaire des couleurs, associant le cramoyssi à l'homme, et le vert à la femme.

Dans son *Cours d'Architecture* de 1691, l'architecte Augustin-Charles d'Aviler indique que « le moindre Appartement pour être complet doit avoir quatre pièces : savoir une antichambre, une chambre, un cabinet, une garde-robe qui doit toujours être dégagée par quelque petit escalier »⁵¹.

référer à Norbert Elias, *La société de cour*, Paris, Calman-Lévy, 1974, ou encore bien plus récemment Monique Chatenet, Krista de Jonge (éd.), *Le prince, la princesse et leurs logis. Manières d'habiter dans l'élite aristocratique européenne (1400-1700)*, Paris, Picard, 2014.

⁴⁶ J.P. Babelon, *op. cit.*, p. 192.

⁴⁷ Notons par exemple dans la chambre de M^{me} de Pontchartrain : « quatre petits fauteuils de commodité de bois doré baruyés de crin, couverts d'un petit velours vers, encadrés d'un brocard fond vert et or, avec un petit molet d'or fin sur toutes les coutures, avec chacun leur housse de serge verte » ; AN, T//*/584, 24 avril 1714, Section Versailles.

⁴⁸ Peter Thornton, *L'Époque et le style. La décoration intérieure 1620-1920*, Paris, Flammarion, 1984, p. 57.

⁴⁹ Michel Pastoureau, *Couleurs, images, symboles : études d'histoire et d'anthropologie*, Paris, Le Léopard d'or, 1989.

⁵⁰ Dominique Adrian, « La "mécanique" de Marly sous le règne de Louis XIV : les modalités techniques du logement et leurs conséquences sur l'ordre social », *Bulletin du CRCV* [en ligne], 2012, s.p.

⁵¹ Augustin-Charles D'Aviler, *Cours d'Architecture*, Paris, 1691 ; cité par Pierre Verlet (dir.), *Styles, meubles, décors du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Larousse, 1972, p. 50.

Les femmes installées dans les ailes des ministres bénéficient par conséquent d'un véritable appartement, tel qu'il le définit ; l'appartement de Marie de Maupeou ne déroge pas à cette règle. Chacune de ces divisions renvoie à une utilisation hybride, entre le lieu de vie et l'espace de réception. L'antichambre sert souvent de salle d'attente, avant que les visiteurs n'accèdent à la chambre ; mais à la fin du XVII^e siècle, cette pièce sert également de salon de réception. Les visiteurs y ont à leur disposition « six petites chaises de bois de noyer garnies de crin », « un grand tabouret de bois de noyer garni de crin », « un fauteuil à roulettes garni de crin », etc. – autant de meubles permettant de s'asseoir. Il s'y trouve aussi un « cabaret carré (...) garni de quatorze tasses et quatorze soucoupes de porcelaine bleue et blanc », ce service de vaisselle, servant à la consommation de boissons chaudes, étant une preuve supplémentaire de la fonction d'accueil et de réception de cette antichambre.

Dans l'enfilade des pièces suit naturellement la chambre, qui a encore au XVII^e siècle un caractère public. Cœur de l'espace domestique, elle est évidemment la pièce du repos : preuve en est la présence du lit, garni de son sommier, de ses traversins et draps, signalés dans l'inventaire de la comtesse de Pontchartrain. Mais comme le rappelle Peter Thornton, elle est également le lieu où l'on reçoit : « En France, la chambre à coucher relevait incontestablement des salles de réception, la plus intime sans doute (...). On recevait dans sa chambre lorsqu'on attendait des félicitations ou des compliments »⁵². Son caractère public explique le coût qui est consenti pour la fabrication, la décoration et la garniture du lit : celui de Marie de Maupeou étant prisé 2500 livres. Ce meuble a assurément un rôle d'ostentation ; il doit être imposant par sa taille et sa qualité. Le lit de Marie de Maupeou à Versailles est ainsi recouvert d'étoffes luxueuses (damas et molets d'or fin) et sa composition fait état d'ajouts esthétiques qui en assurent le raffinement. La Chancelière de Pontchartrain dispose ainsi d'un appartement aristocratique complet, lui offrant la capacité d'y faire sa cour, de participer aux cérémonies curiales ou soirées d'appartement, ainsi que la possibilité d'organiser elle-même des dîners ou des fêtes plus importantes. Les conceptions traditionnelles de l'espace de vie mettent ainsi en valeur la place de l'épouse au sein du couple et de la famille.

L'aménagement des lieux

Les appartements confiés par le roi à ses courtisans ressemblent généralement à des coquilles vides : les meubles « meublants » doivent y être apportés par les bénéficiaires des logements. Le Garde-Meuble de la Couronne, responsable de l'ameublement des demeures royales, ne prend donc pas en charge celui des logements de fonction. Si « l'enveloppe » de l'appartement

⁵² P. Thornton, *op. cit.*, p. 51.

n'appartient pas au logeant, l'identité de ce dernier peut néanmoins être perçue à travers les objets qu'il apporte avec lui. L'inventaire après décès de Marie de Maupeou, unique en son genre, présente une liste détaillée du mobilier de son appartement versaillais. Il s'agit ainsi d'une source particulièrement précieuse et riche d'enseignements, même si l'absence de documents comparables ne permet pas d'évaluer la représentativité de l'ensemble décrit.

On y retrouve un ameublement particulièrement complet et traditionnel. Débutant par le contenu de la cave et présentant l'ensemble des pièces les unes après les autres, l'inventaire s'attarde sur les ustensiles de cuisine autant que sur la composition des cheminées et des lits. Le détail des matériaux et des étoffes employés permet de connaître le raffinement des objets et de noter l'inscription du décor intérieur de ce logement dans les modes architecturales et décoratives de l'époque. On peut y relever aussi le marbre, les bois de chêne et de noyer, mais également des essences exotiques comme la violette, en accord avec la constatation de Pierre Verlet qui indique que « l'usage des bois des Indes ou des Iles, bois de violette, palissandre, bois de calambouc, se développe un peu avant 1700 »⁵³. Les formes et la complexité des meubles correspondent également au style en vogue dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, nommé « style Louis XIV » : tables aux pieds de biche et tabouret dits « ployants » sont nombreux dans l'ameublement des appartements du couple Pontchartrain. Enfin, la décoration murale semble pléthorique, composée de tableaux ou de miroirs, dont nous verrons l'utilité dans la suite de notre propos.

Réception et représentation : l'épouse vectrice de l'intégration à la société de cour

Une fonction assumée par les épouses

La division traditionnelle et sexuée de l'espace d'habitation paraît correspondre à une répartition des missions entre les époux. L'appartement de Louis de Pontchartrain comporte une salle d'audience, qui rappelle sa place au sein du conseil du roi ; mais secrétaire d'État puis chancelier, il doit aussi recevoir chez lui des collaborateurs et courtisans. William R. Newton semble favorable à cette hypothèse : l'appartement masculin correspondrait à un espace de travail, tandis que l'appartement féminin serait un lieu de réception et de festivités⁵⁴. Dans un tel « jeu de rôles », la femme est chargée des fonctions de réception et de représentation, ce que semblent confirmer les témoignages laissés par les marquis de Dangeau et de Sourches, par le duc de Saint-Simon, par Mme de Maintenon, ou encore par le *Mercurie Galant*. Ils témoignent de la capacité des femmes de ministres à recevoir leurs proches et leur famille, mais également à organiser des dîners et fêtes

⁵³ P. Verlet (dir.), *op. cit.*, p. 151.

⁵⁴ W.R. Newton, *op. cit.*, p. 417.

d'envergure, au cours desquels elles accueillent des membres éminents de la cour et de la famille royale elle-même. Prenons l'exemple de Madeleine Béchameil, épouse de Nicolas Desmaretz⁵⁵. Ce dernier obtient la charge de contrôleur général des Finances en 1708, à la suite de Michel Chamillart, tombé en disgrâce. Le couple Desmaretz est alors logé dans l'aile gauche des ministres sur la cour d'honneur⁵⁶. Le marquis de Dangeau décrit cinq dîners, soupers et fêtes donnés entre 1709 et 1711 par Madeleine Béchameil dans son appartement situé au premier étage. La dame semble recevoir un cercle d'intimes assez restreint, où elle côtoie avec régularité les membres les plus éminents de la famille royale, que sont Mme de Maintenon, épouse du roi, ainsi que le duc⁵⁷ et la duchesse de Bourgogne⁵⁸, petits-enfants de Louis XIV. Le marquis de Dangeau relève ainsi trois dîners organisés par Mme Desmaretz auxquels se joignent la duchesse de Bourgogne et Mme de Maintenon : le 23 novembre 1709, le 1er août 1710, puis le 1er octobre 1710. M^{me} Desmaretz est ainsi intégrée au cercle féminin restreint qui entoure la jeune duchesse et elle a l'occasion d'en faire la démonstration le 30 février 1711, lorsqu'elle organise dans son appartement un grand bal masqué en l'honneur de la duchesse de Bourgogne⁵⁹. Cette dernière est la figure royale féminine la plus importante à la cour de Louis XIV depuis la mort de la reine en 1683 et de la dauphine en 1690. De 1700 à 1711, trois autres femmes de ministres organisent des dîners et festivités pour la duchesse, à l'instar de Mme Desmaretz : Mme Chamillart, Mme de Pontchartrain et Mme Voysin. L'année 1700 a marqué la véritable entrée en cour de Marie-Adélaïde de Savoie, ou plus précisément, sa participation aux festivités curiales : un grand carnaval y est donné entre le 5 janvier et le 23 février en l'honneur de la princesse. Thomas Vernet rappelle que ce dernier fut essentiellement composé de fêtes privées, organisées dans leur grande majorité par des femmes⁶⁰ : la duchesse de Noailles, la marquise de Maintenon, la princesse de Conti, la duchesse du Maine et la comtesse de Pontchartrain. Les fêtes organisées par les épouses des ministres et décrites par le marquis de Dangeau révèlent plusieurs points communs. Premièrement, elles échappent à la journée normée de la cour, démarrée par le lever du roi à huit heures du matin et terminée par son coucher vers vingt-trois heures. En effet, chacune de ces soirées a lieu tard dans la nuit : concernant le bal organisé par Mme de Pontchartrain en 1700, Saint-Simon précise qu'« [o]n en [est] sorti après huit heures du matin »⁶¹ ;

⁵⁵ Nicolas Desmaretz (1648-1721).

⁵⁶ W.R. Newton, *op. cit.*, p. 419.

⁵⁷ Louis de France, duc de Bourgogne (1682-1712).

⁵⁸ Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne (1685-1712).

⁵⁹ Dangeau (marquis de), *op. cit.*, t. XIII, p. 333.

⁶⁰ Thomas Vernet, « La duchesse de Bourgogne et le divertissement du carnaval de 1700 », dans F. Preyat (dir.), *Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, enfant terrible de Versailles*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2014, p. 215-231.

⁶¹ Saint-Simon, *op. cit.*, t. VII, p. 60.

le bal organisé par M^{me} Chamillart en 1708 a lieu selon Dangeau « de minuit à six heures du matin »⁶². Par conséquent, ces fêtes et bals ne concurrencent nullement les festivités de la cour ordonnées par le roi ; les épouses de ministres, tout en affirmant leur place à la cour, le font avec prudence et respect de l'étiquette. Les fêtes se démarquent en outre par leur faste, les efforts déployés par les maîtresses de maison pour divertir leurs invités. À propos du bal donné par M^{me} de Pontchartrain en 1700, on peut lire sous la plume du duc de Saint-Simon : « M^{me} la Chancelière en donna un [bal] à la Chancellerie, qui fut la fête la plus galante et la plus magnifique qu'il fut possible »⁶³. Par le style laconique qui le caractérise, le marquis de Dangeau déclare à propos de la fête donnée par M^{me} Voysin en janvier 1711 : « La fête fut fort magnifique et fort bien ordonnée »⁶⁴. Capables de recevoir des invités prestigieux, de pratiquer des dépenses visant à affirmer la grandeur de leur fortune, les épouses des ministres manifestent leur appartenance de plein droit à la sphère curiale. Les ministres participent au gouvernement du royaume ; leurs épouses assument le gouvernement de leurs maisons⁶⁵, qui passe par l'acquisition d'une visibilité certaine à la cour. Les couples ministériels construisent ainsi une nouvelle identité sociale. Issus pour la majorité de la noblesse de robe, ayant embrassé des carrières parlementaires, les ministres sortent de leur milieu « professionnel » pour s'intégrer à la noblesse de cour tout en épousant ses logiques. Cette assimilation d'une identité nouvelle passe aussi par les femmes, les épouses, qui sont à la fois des rouages indispensables et les actrices de cette intégration.

Une fonction de réception lisible dans l'espace

Lorsque l'on examine avec attention les meubles présents dans l'appartement de Monsieur et dans celui de Madame, une conclusion s'impose : les meubles servant spécifiquement à l'accueil des invités se trouvent essentiellement dans l'appartement de Madame. En revanche, lorsque l'on calcule le nombre de meubles servant à s'asseoir, le chiffre est deux fois plus important dans l'appartement de Monsieur : soixante-dix chaises, fauteuils, tabourets sont inventoriés, contre trente-sept pour l'appartement de Marie de Maupeou. Pourtant, le détail de ces meubles fait apparaître une diversité bien moins grande du côté de Louis de Pontchartrain. On y trouve des chaises simples, des tabourets, des fauteuils à bras et de commodité, tandis que l'appartement de Madame dispose de chaises, tabourets, fauteuils de commodité et d'un sofa, d'une banquette, d'un lit de repos et de fauteuils de ruelle servant à recevoir des invités lorsque la dame est dans son lit. Comme dit plus haut, Louis de Pontchartrain recevait notamment des collaborateurs dans

⁶² *Ibid.*, t. XII, p. 83

⁶³ *Ibid.*, t. VII, p. 60.

⁶⁴ Dangeau (marquis de), *op. cit.*, t. XIII, p. 254.

⁶⁵ Geneviève Fraisse, *Les Deux gouvernements : la famille et la Cité*, Paris, Gallimard, 2000.

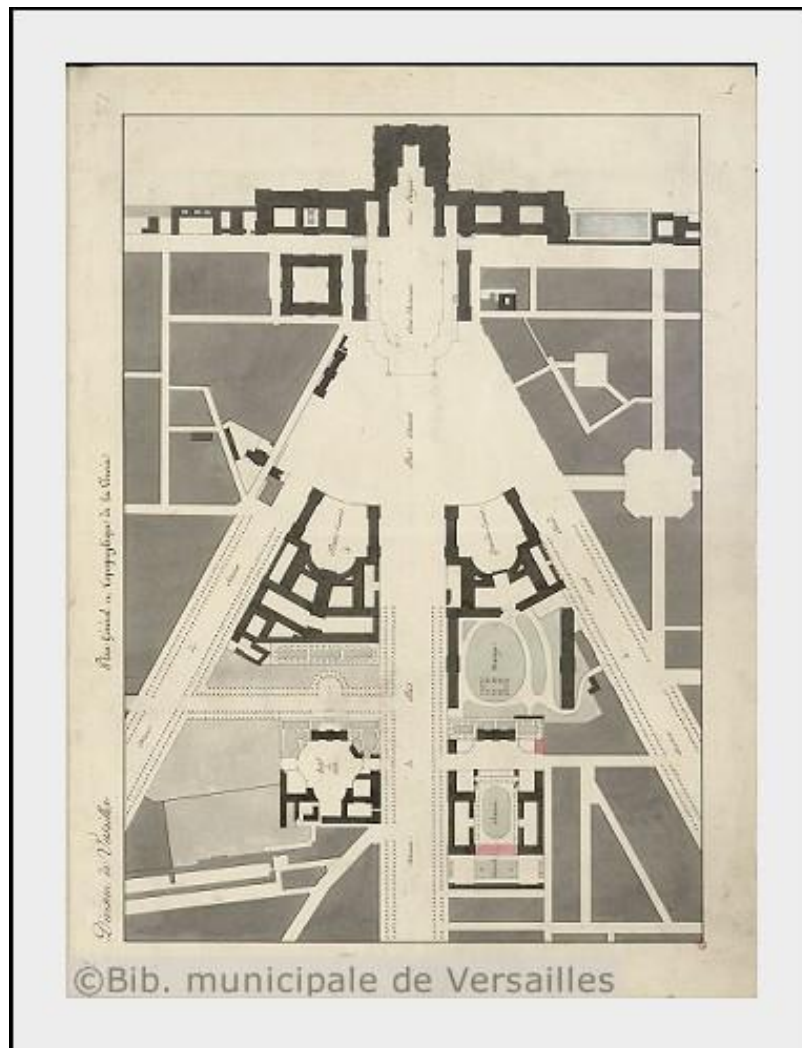
son appartement : y trouver des chaises semble donc parfaitement légitime, tout comme l'existence de trois écritoires. Cependant, les meubles de confort et les tables se trouvent bel et bien dans l'appartement de Madame, consolidant l'hypothèse selon laquelle l'appartement des épouses était le lieu des dîners, fêtes et réceptions. D'ailleurs, l'antichambre de Madame recueille également les deux seules tables de jeu que nous avons relevées dans l'ensemble du logement. Si la vigilance est de mise devant ce type de document comptable, qui ne révèle finalement qu'un état des meubles au moment du décès de la dame, la répartition des éléments et objets qu'il laisse transparaître doit nous interpeller.

Qui plus est, le décor choisi et décrit dans l'inventaire, la décoration murale en premier lieu, témoigne d'une volonté de représentation marquée, mais aussi des goûts de Marie de Maupeou et du couple. Trois types d'éléments décoratifs sont employés sur les murs du logement du couple Pontchartrain : des tableaux, des miroirs et des tapisseries. Les deux premières catégories (tableaux et miroirs) servent exclusivement à l'ostentation, tandis que les tapisseries ont également un rôle pratique, qui vise à conserver la chaleur de la pièce. Notons la présence de trente-sept tableaux de dimensions variées dans les trois pièces principales de son appartement, alors que celui de Louis de Pontchartrain ne compte quant à lui que six tableaux. L'appartement de Marie de Maupeou étant visiblement le lieu des réceptions, il est logique qu'y soient placés les éléments faits pour être vus et regardés. Les ornements coûteux, à l'image des miroirs, dont le prix peut se monter à deux cent cinquante livres, sont exposés en nombre dans ces espaces. Avec l'implantation à Nevers, au faubourg Saint-Antoine et à Saint-Gobain de manufactures royales de glaces empruntant à la Vénétie ses techniques de fabrication, les miroirs se répandent en France et s'imposent dans les intérieurs aristocratiques, au point que l'on parle parfois de « transformation des murs »⁶⁶. En effet, dans le cabinet de Madame de Pontchartrain nous pouvons dénombrer dix-sept miroirs, chiffre élevé pour une unique pièce. Leur multiplication participe d'une mise en scène de soi : ces dépenses somptuaires démontrent la capacité du couple Pontchartrain à s'agréger à l'aristocratie et à la noblesse de cour. Démonstration d'une puissance financière qui se fait autorité sociale : l'appartement de M^{me} de Pontchartrain est un lieu privilégié des enjeux de pouvoir et d'ascension sociale, au cœur même de cette société hiérarchisée qu'est la France du XVII^e siècle. Les logements de fonction attribués dans les ailes dites « des ministres » ou dans le pavillon de la Surintendance sont investis par les couples ministériels, qui disposent de véritables lieux de vie. Accompagnés de domestiques attachés à leur service personnel, les couples ministériels sont propriétaires des meubles installés sur place ; ces logements dénotent une

⁶⁶ P. Verlet (dir.), *op. cit.*, p. 148.

conception classique de l'espace d'habitation, qui place la femme au cœur du foyer domestique. Celle-ci est alors revêtue de fonctions particulières attachées à cet espace : fonctions de réception et de représentation, visant à assurer l'intégration du couple au système de cour. Les logements de fonction à Versailles représentent par conséquent de véritables enjeux, dont les épouses des ministres s'emparent, afin d'affirmer leur appartenance à la noblesse de cour.

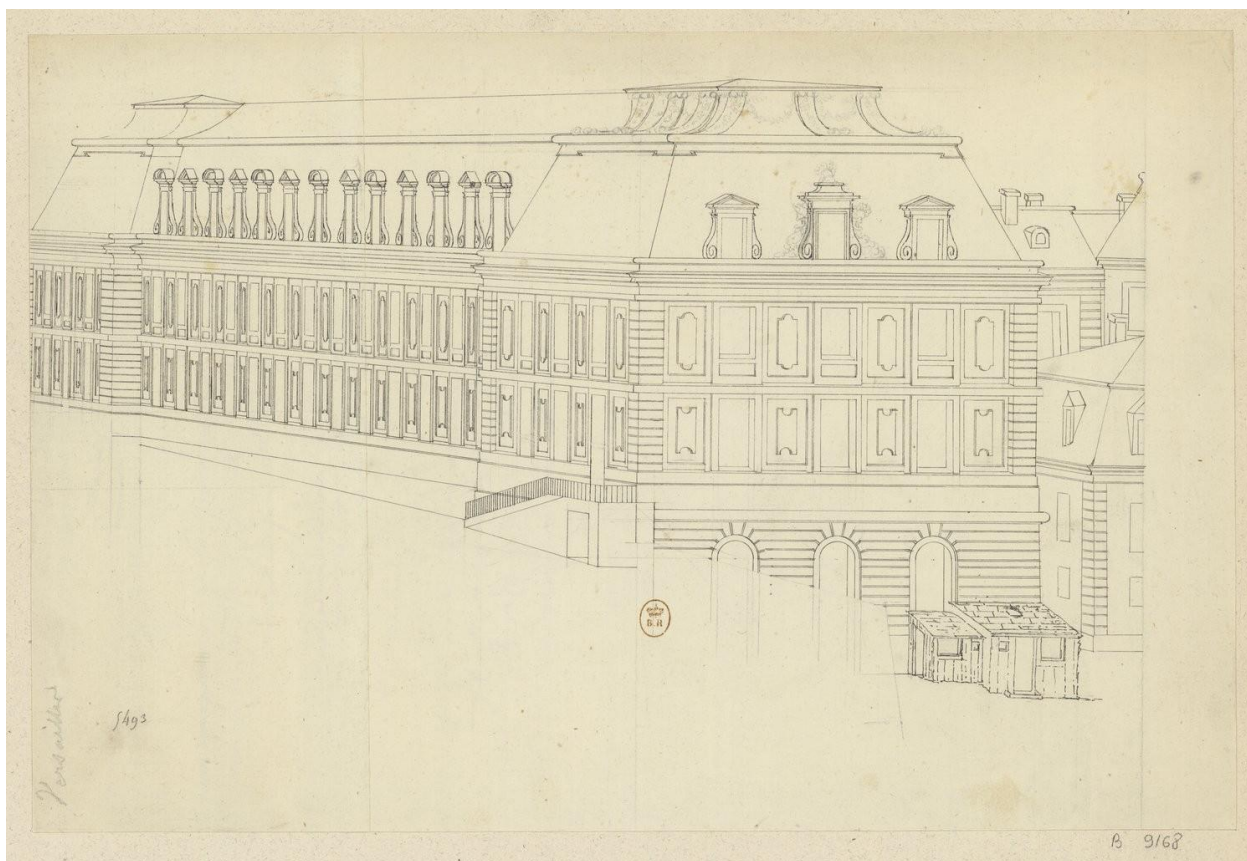
Illustration 1. MOLEON (de), NILLIER (de), Versailles. Chasses, plan n°1, Division de Versailles, Plan général et Topographique de la Venerie, 1801-1900 ; 44 x 60 cm.



Source : ©Bibliothèque municipale de Versailles, Ms Atlas 6 (1bis)_1

http://www.banqueimages.crcv.fr/search.aspx?showtype=single&first=2&token=&type=search&searchform=&advanced=&sortField=ccRelevance&searchfield1=*%C3%A9n%C3%A9ral+ch%C3%A2teau&searchfield2=&query2=&searchfield3=&query3=#

Illustration 2. Anonyme, Vue perspective de l'aile droite des ministres, 1679, plume et encre de Chine noire, crayon noir ; 23,5 x 35,3 cm.



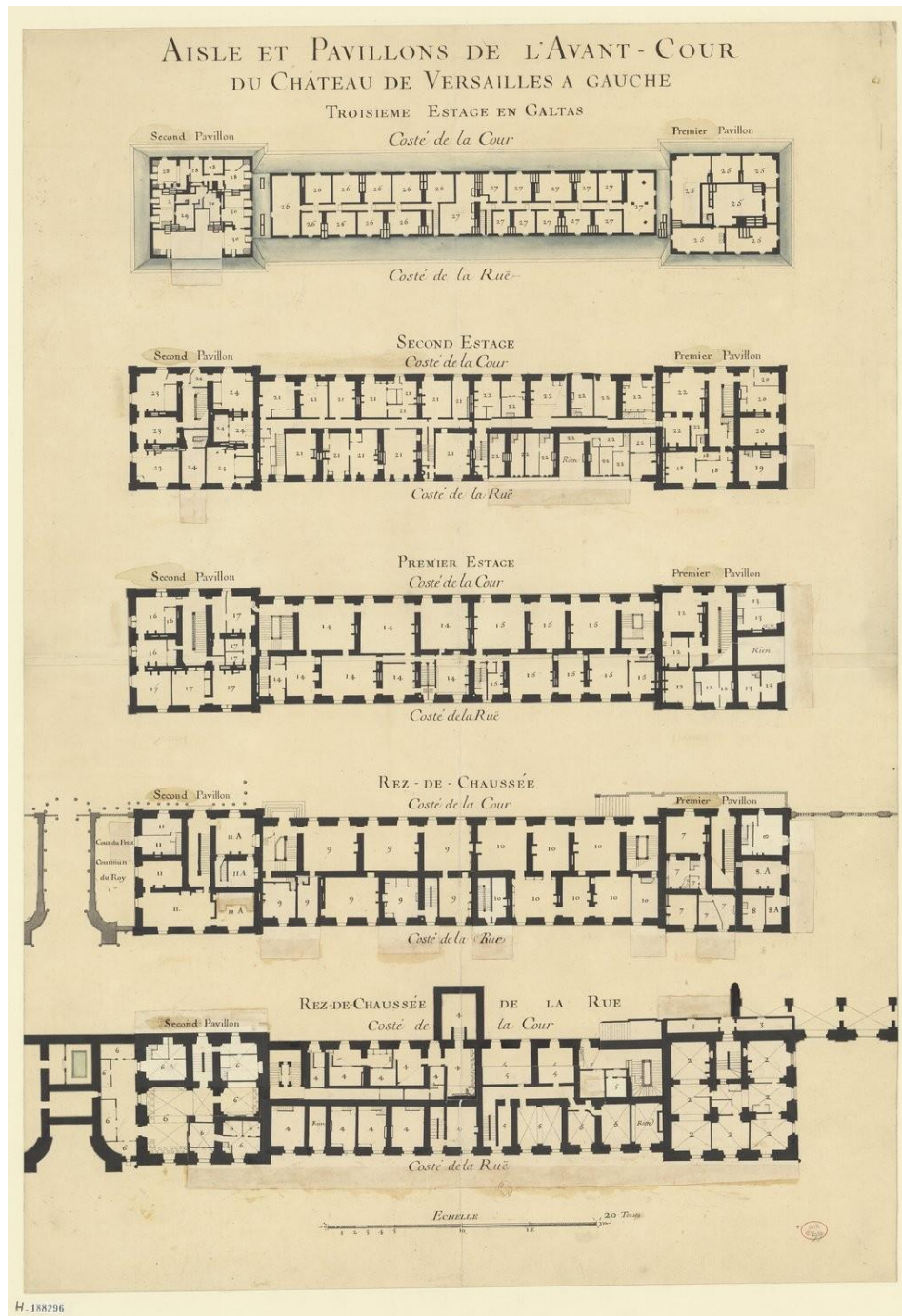
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Source : Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie,

FOL-VA-78 (E, 3)

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53128311v/f1.item>

Illustration 3. Agence Jules Hardouin-Mansart, Plan de l'aile gauche des ministres avec retombes, 1701-1710, plume et encre de Chine, lavis bleu et gris ; 93 x 64 cm.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Source : Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie,

FT 6-VA-448 (B)

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53128060b/f1.item.r=plan%20aile%20des%20ministres>

Annexe 1. Répartition des couples ministériels dans les espaces d'habitation au château de Versailles.

Ont occupé l'aile des Princes :

- Jean-Baptiste Colbert et Marie Charron 1682-1683
- Paul de Beauvillier et Henriette Louise Colbert 1682-1689

Ont occupé l'aile du Nord :

- Paul de Beauvillier et Henriette Louise Colbert 1689-1714

Ont occupé l'ancien hôtel de la Surintendance :

- François-Michel Le Tellier de Louvois et Anne de Souvré 1683-1691
- Louis-François Le Tellier de Barbezieux et Marie-Louise de Crussol puis Marie-Thérèse d'Alègre 1691-1694 puis 1696-1698
- Michel Chamillart et Elisabeth-Thérèse Le Rebours 1701-1709
- Daniel-François Voysin et Charlotte Trudaine 1709-1715

Ont occupé l'Aile droite des ministres :

- Charles Colbert de Croissy et Françoise Béraud Avant 1696
- Simon Arnauld de Pomponne et Catherine Ladvocat 1691-1696
- Jean-Baptiste Colbert de Torcy et Catherine-Félicité Arnauld de Pomponne 1696-1714
- Jean-Baptiste Colbert de Seignelay et Catherine-Thérèse de Matignon 1683-1690
- Louis de Pontchartrain et Marie de Maupeou, accompagnés de Jérôme de Pontchartrain et Eléonore-Christine de Roye puis Hélène-Angélique de l'Aubespine à partir de 1699, 1690-1714
- Louis de La Vrillière et Françoise de Mailly 1700-1715

Ont occupé l'Aile gauche des ministres :

- François-Michel le Tellier de Louvois et Anne de Souvré 1682
- Louis de Pontchartrain et Marie de Maupeou, accompagnés de Jérôme de Pontchartrain avant 1699, avant 1690
- Michel Chamillart et Elisabeth-Thérèse Le Rebours 1699-1701
- Nicolas Desmaretz et Madeleine Béchameil 1708-1715

Données établies à partir de l'ouvrage de William R. Newton, *L'Espace du roi. La cour de France au château de Versailles*, Paris, Fayard, 2000.